



Ministère des Finances
Cellule d'exécution des Financements
en faveur des Etats Fragiles
« La CFEF »

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL DES 145 TERRITOIRES
« PDL-145T »

DECISION D'ATTRIBUTION PROVISoire n°MIN FIN/CFEF/PDL-145T/CGG/2023/0221
DU MARCHE RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL
CONTROLEUR DE GESTION POUR LA CFEF, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT LOCAL DES 145 TERRITOIRES, PDL-145T

La Cellule d'exécution des Financements en faveur des Etats Fragiles,

Vu la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés publics ;

Vu le Décret n°23/12 du 03 mars 2023 portant Manuel de Procédures des marchés publics ;

Vu l'Accord d'exécution du Programme de Développement Local des 145 Territoires en RDC, PDL-145T, signé entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la CFEF le 28 février 2022 ;

Vu l'avis de non objection sur le plan de passation des marchés complémentaire de prestations intellectuelles du PDL-145T pour l'exercice 2022, notifié par lettre n°2032/DGCMP/DG/DCP/D4/MLK/2022 du 16 septembre 2023 ;

Vu la lettre n°MIN FIN/CFEF/PDL-145T/CGG/2023/0179 du 05 avril 2023 sollicitant l'autorisation spéciale de recourir à la procédure d'entente directe pour le présent marché ;

Vu l'autorisation spéciale de recourir à la procédure d'entente directe notifiée par lettre n°1048/DGCMP/DG/DCP/D4/JMZ/2023 du 21 avril 2023 ;

Décide d'attribuer provisoirement le marché au candidat suivant :

- Monsieur **NZAU-a-NZAU Claude** pour un montant total de **60.000,00 USD TTC** (Soixante mille dollars américains toutes taxes comprises).

En qualité du Consultant individuel – Contrôleur de gestion dans le cadre du Programme de Développement local des 145 Territoires, PDL-145T en sigle, pour la CFEF.

Pour le Coordonnateur National empêché et par délégation,

LUTETE MAKETAMA Ephrem

Senior Legal

